

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 982 408

②1 N° d'enregistrement national : 11 59975

⑤1 Int Cl⁸ : H 01 B 7/02 (2013.01), H 01 B 7/40, 17/58

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 04.11.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 10.05.13 Bulletin 13/19.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : INTEGRATION TECHNIQUE ET CABLAGE (ITEC) Société anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BACHELOT JACQUES.

⑦3 Titulaire(s) : INTEGRATION TECHNIQUE ET CABLAGE (ITEC) Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LE GUEN ET MAILLET Société civile professionnelle.

⑤4 CONDUCTEUR ELECTRIQUE EQUIPE.

⑤7 L'invention concerne un conducteur électrique équipé (100) comportant:

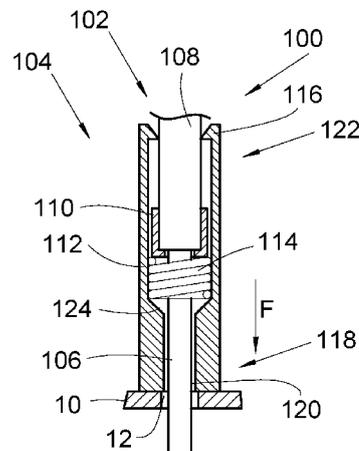
- un conducteur électrique (102) présentant une gaine électriquement isolante (108) et une extrémité dénudée (106),

- un cache (104) réalisé dans un matériau électriquement isolant et comportant:

- un sabot (110) fixé sur la gaine (108),

- un capot (112) présentant une première extrémité (122) emmanchée sur le sabot (110) et une deuxième extrémité (118) emmanchée sur l'extrémité dénudée (106) et présentant un orifice (120), ledit capot (112) étant monté coulissant par rapport au sabot (110) entre une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée (106) ne sort pas par ledit orifice (120) et une position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée (106) sort par ledit orifice (120), et

- un moyen de rappel (114) prévu pour contraindre le capot (112) en position de sécurité.



FR 2 982 408 - A1



La présente invention concerne un conducteur électrique équipé d'un cache ainsi qu'un tel cache.

Un connecteur électrique comporte généralement une cage électriquement conductrice présentant un passage en travers duquel se visse une vis. La connexion
5 d'un conducteur électrique avec le connecteur électrique consiste alors à dénuder une extrémité du conducteur électrique, à insérer l'extrémité ainsi dénudée dans le passage puis à visser la vis afin de fixer l'extrémité dénudée dans le passage.

Il peut arriver que l'extrémité dénudée soit sous tension et le technicien en charge de la connexion peut alors subir un choc électrique s'il entre en contact avec
10 ladite extrémité dénudée.

Un objet de la présente invention est de proposer un conducteur électrique équipé d'un cache qui ne présente pas les inconvénients de l'art antérieur et qui en particulier évite la mise en contact entre un technicien et l'extrémité dénudée du
conducteur électrique.

15 A cet effet, est proposé un conducteur électrique équipé comportant :

- un conducteur électrique présentant une gaine électriquement isolante et une extrémité dénudée,

- un cache réalisé dans un matériau électriquement isolant et comportant:

- un sabot fixé sur la gaine,

20 - un capot présentant une première extrémité emmanchée sur le sabot et une deuxième extrémité emmanchée sur l'extrémité dénudée et présentant un orifice, ledit capot étant monté coulissant par rapport au sabot entre une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée ne sort pas par ledit orifice et une position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée sort par ledit orifice, et

25 - un moyen de rappel prévu pour contraindre le capot en position de sécurité.

Avantageusement, le moyen de rappel est un ressort de compression disposé à l'intérieur du capot dont l'une des extrémités s'appuie sur le sabot et dont l'autre extrémité s'appuie sur une paroi de rappel du capot.

30 Avantageusement, le capot comporte, pour chaque position, des moyens formant butée prévus pour stopper ledit capot dans ladite position et l'empêcher d'aller au-delà de ladite position.

Avantageusement, le capot présente un épaulement perpendiculaire à l'axe de l'extrémité dénudée, le capot est constitué d'un premier cylindre entre la première

extrémité et l'épaulement et un deuxième cylindre coaxial au premier cylindre entre l'épaulement et la deuxième extrémité, le premier cylindre a un premier rayon et le deuxième cylindre a un deuxième rayon inférieur audit premier rayon.

L'invention propose également un cache pour un conducteur électrique présentant une gaine électriquement isolante et une extrémité dénudée, ledit cache étant réalisé dans un matériau électriquement isolant et comportant:

- un sabot destiné à être fixé sur la gaine,
- un capot présentant une première extrémité emmanchée sur le sabot et une deuxième extrémité destinée à être emmanchée sur l'extrémité dénudée et présentant un orifice, ledit capot étant monté coulissant par rapport au sabot entre une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée ne sort pas par ledit orifice et une position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée sort par ledit orifice, et
- un moyen de rappel prévu pour contraindre le capot en position de sécurité.

Avantageusement, le moyen de rappel est un ressort de compression disposé à l'intérieur du capot dont l'une des extrémités s'appuie sur le sabot et dont l'autre extrémité s'appuie sur une paroi de rappel du capot.

Avantageusement, le capot comporte, pour chaque position, des moyens formant butée prévus pour stopper ledit capot dans ladite position et l'empêcher d'aller au-delà de ladite position.

Avantageusement, le capot présente un épaulement prévu pour être perpendiculaire à l'axe de l'extrémité dénudée, le capot est constitué d'un premier cylindre entre la première extrémité et l'épaulement et un deuxième cylindre coaxial au premier cylindre entre l'épaulement et la deuxième extrémité, le premier cylindre a un premier rayon et le deuxième cylindre a un deuxième rayon inférieur audit premier rayon.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels :

la Fig. 1a montre un conducteur électrique équipé selon un premier mode de réalisation de l'invention en position de sécurité,

la Fig. 1b montre le conducteur électrique équipé de la Fig. 1a en position de connexion,

la Fig. 2a montre un conducteur électrique équipé selon un deuxième mode de réalisation de l'invention en position de sécurité, et

la Fig. 2b montre le conducteur électrique équipé de la Fig. 2a en position de connexion.

5 Les Figs. 1a et 1b montrent un conducteur électrique équipé 100 selon un premier mode de réalisation de l'invention.

Le conducteur électrique équipé 100 comporte un conducteur électrique 102 et un cache 104 réalisé dans un matériau électriquement isolant.

10 Le conducteur électrique 102 présente une âme électriquement conductrice entourée d'une gaine électriquement isolante 108. Le conducteur électrique 102 présente une extrémité dénudée 106 qui est constituée par l'âme qui sort de la gaine 108.

15 La Fig. 1a montre le conducteur électrique équipé 100 dans une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée 106 est logée dans le cache 104, et la Fig. 1b montre le conducteur électrique équipé 100 dans une position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée 106 sort du cache 104.

Le cache 104 comporte un sabot 110, un capot 112 et un moyen de rappel 114.

20 Le sabot 110 est fixé sur le conducteur électrique 102 et plus particulièrement à l'extrémité de la gaine 108. Le sabot 110 prend ici la forme d'une couronne fixée sur la gaine 108. La fixation du sabot 110 peut être réalisée par différentes solutions, comme le sertissage, le collage, ...

25 Le capot 112 prend la forme d'un cylindre creux coaxial avec l'extrémité dénudée 106 et présentant une première extrémité 122 qui est emmanchée sur le sabot 110 et une deuxième extrémité 118 qui est emmanchée sur l'extrémité dénudée 106 et qui présente un orifice 120 lui-même coaxial avec l'extrémité dénudée 106.

Le capot 112 est monté coulissant par rapport au sabot 110 entre la position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée 106 ne sort pas par ledit orifice 120 et la position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée 106 sort par ledit orifice 120.

30 La deuxième extrémité 118 présente un orifice 120 qui permet le passage de l'extrémité dénudée 106 en position de connexion.

Le moyen de rappel 114 contraint le capot 112 en position de sécurité et il prend ici la forme d'un ressort de compression. Le ressort de compression 114 est disposé à l'intérieur du capot 112 et s'appuie sur le sabot 110 par l'une de ses extrémités et sur une paroi de rappel 124 du capot 112 par l'autre de ses extrémités.

Le capot 112 comporte, pour chaque position, des moyens formant butée qui stoppent ledit capot 112 dans ladite position et l'empêchent d'aller au-delà de ladite position.

5 Dans la position de sécurité, les moyens formant butée sont des ergots 116 qui se mettent en butée contre le sabot 110 sous l'effet des moyens de rappel 114.

Dans la position de connexion, les moyens formant butée sont constitués par la paroi de rappel 124.

Le fonctionnement du conducteur électrique équipé 100 est le suivant:

10 - le conducteur électrique équipé 100 en position de sécurité est approché d'une plaque 10 percée d'un trou 12,

- la deuxième extrémité 118 est mise en contact contre la plaque 10,

- l'orifice 120 et le trou 12 sont alignés l'un avec l'autre,

15 - une force F est exercée sur la gaine 108, la force F est orientée vers l'extrémité dénudée 106,

- la gaine 108 s'enfonce dans le capot 112 tandis que l'extrémité dénudée 106 sort par l'orifice 120 et pénètre dans le trou 12, le conducteur électrique équipé 100 passe alors en position de connexion,

20 - l'extrémité dénudée 106 peut alors être fixée par tout moyen adéquat prévu de l'autre côté de la plaque 10.

Le conducteur électrique équipé 100 permet donc une connexion avec tout moyen adéquat et ceci dans un environnement sécurisé puisque le technicien ne peut jamais être en contact avec l'extrémité dénudée 106 qui est soit logée dans le capot 112, soit logée dans la plaque 10.

25 Les Figs. 2a et 2b montrent un conducteur électrique équipé 200 selon un deuxième mode de réalisation de l'invention. Les éléments communs aux deux modes de réalisation portent les mêmes références.

Le conducteur électrique équipé 200 comporte un conducteur électrique 102 et un cache 204 réalisé dans un matériau électriquement isolant.

30 La Fig. 2a montre le conducteur électrique équipé 200 dans la position de sécurité et la Fig. 2b montre le conducteur électrique équipé 200 dans la position de connexion.

Le cache 204 comporte un sabot 110, un capot 212 et un moyen de rappel 114.

Le capot 212 prend la forme d'un cylindre creux coaxial avec l'extrémité dénudée 106 et présentant une première extrémité 122 qui est emmanchée sur le sabot

110 et une deuxième extrémité 218 qui est emmanchée sur l'extrémité dénudée 106 et qui présente un orifice 120 lui-même coaxial avec l'extrémité dénudée 106.

Le capot 212 est monté coulissant par rapport au sabot 110 entre la position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée 106 ne sort pas par l'orifice 120 et la position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée 106 sort par l'orifice 120.

Le premier mode de réalisation de l'invention et le deuxième mode de réalisation de l'invention se distinguent par la forme de la deuxième extrémité 118, 218.

Le capot 212 présente un épaulement 250 perpendiculaire à l'axe de l'extrémité dénudée 106 et qui est réalisé dans le mode de réalisation de l'invention présenté ici par une réduction du rayon du cylindre extérieur constituant la paroi extérieure du capot 212.

Le capot 212 est ainsi constitué d'un premier cylindre entre la première extrémité 116 et l'épaulement 250 et un deuxième cylindre coaxial au premier cylindre entre l'épaulement 250 et la deuxième extrémité 218. Le premier cylindre a un premier rayon R et le deuxième cylindre a un deuxième rayon r inférieur au premier rayon R.

L'orifice 120 est réalisé dans le deuxième cylindre et il est coaxial avec ce dernier.

Le moyen de rappel 114 contraint le capot 212 en position de sécurité et il est disposé à l'intérieur du capot 212 et s'appuie sur le sabot 110 par l'une de ses extrémités et sur une paroi de rappel 124 du capot 212 par l'autre de ses extrémités.

Le capot 212 comporte, pour chaque position, des moyens formant butée qui stoppent ledit capot 212 dans ladite position et l'empêchent d'aller au-delà de ladite position. Les moyens formant butée sont identiques à ceux du premier mode de réalisation de l'invention.

Le fonctionnement du conducteur électrique équipé 200 est le suivant:

- le conducteur électrique équipé 200 en position de sécurité est approché d'une plaque 20 percée d'un trou 22,
- le deuxième cylindre est inséré dans le trou 22 jusqu'à ce que l'épaulement 250 soit mis en contact contre la plaque 20,
- l'orifice 120 et le trou 22 sont alors alignés l'un avec l'autre,
- une force F est exercée sur la gaine 108, la force F est orientée vers l'extrémité dénudée 106,

- la gaine 108 s'enfonce dans le capot 212 tandis que l'extrémité dénudée 106 sort par l'orifice 120 et pénètre dans le trou 22, le conducteur électrique équipé 100 passe alors en position de connexion,

5 - l'extrémité dénudée 106 peut alors être fixée par tout moyen adéquat prévu de l'autre côté de la plaque 20.

Le conducteur électrique équipé 200 permet donc une connexion avec tout moyen adéquat et ceci dans un environnement sécurisé puisque le technicien ne peut jamais être en contact avec l'extrémité dénudée 106 qui est soit logée dans le capot 212, soit logée dans la plaque 20.

10 En outre, l'insertion du deuxième cylindre et la mise en butée de l'épaulement 250 contre la plaque 20 permettent encore une meilleure protection contre un possible choc électrique par augmentation de la distance entre l'extrémité dénudée 106 et l'extérieur où se tient le technicien.

15 Dans la position de connexion, la paroi de rappel 124 écrase entièrement le ressort de compression 114, bloquant ainsi la progression du sabot 110 après la compression totale du ressort de compression 114.

Pour faciliter l'insertion de l'extrémité dénudée 106 dans l'orifice 120, la paroi de rappel 124 prend la forme d'un tronc de cône coaxial avec l'axe de l'extrémité dénudée 106 et dont la grande base est disposée du côté de la première extrémité 122.

20 Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux exemples et modes de réalisation décrits et représentés, mais elle est susceptible de nombreuses variantes accessibles à l'homme de l'art.

REVENDICATIONS

- 1)** Conducteur électrique équipé (100, 200) comportant :
- un conducteur électrique (102) présentant une gaine électriquement isolante (108) et une extrémité dénudée (106),
 - un cache (104, 204) réalisé dans un matériau électriquement isolant et comportant:
 - un sabot (110) fixé sur la gaine (108),
 - un capot (112, 212) présentant une première extrémité (122) emmanchée sur le sabot (110) et une deuxième extrémité (118, 218) emmanchée sur l'extrémité dénudée (106) et présentant un orifice (120), ledit capot (112, 212) étant monté coulissant par rapport au sabot (110) entre une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée (106) ne sort pas par ledit orifice (120) et une position de connexion dans laquelle l'extrémité dénudée (106) sort par ledit orifice (120), et
 - un moyen de rappel (114) prévu pour contraindre le capot (112, 212) en position de sécurité.
- 2)** Conducteur électrique équipé (100, 200) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de rappel (114) est un ressort de compression disposé à l'intérieur du capot (112, 212) dont l'une des extrémités s'appuie sur le sabot (110) et dont l'autre extrémité s'appuie sur une paroi de rappel (124) du capot (112, 212).
- 3)** Conducteur électrique équipé (100, 200) selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le capot (112, 212) comporte, pour chaque position, des moyens formant butée prévus pour stopper ledit capot (112, 212) dans ladite position et l'empêcher d'aller au-delà de ladite position.
- 4)** Conducteur électrique équipé (200) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le capot (212) présente un épaulement (250) perpendiculaire à l'axe de l'extrémité dénudée (106), en ce que le capot (212) est constitué d'un premier cylindre entre la première extrémité (116) et l'épaulement (250) et un deuxième cylindre coaxial au premier cylindre entre l'épaulement (250) et la deuxième extrémité (218), en ce que le premier cylindre a un premier rayon et en ce que le deuxième cylindre a un deuxième rayon inférieur audit premier rayon.

5) Cache (104, 204) pour un conducteur électrique (102) présentant une gaine électriquement isolante (108) et une extrémité dénudée (106), ledit cache (104, 204) étant réalisé dans un matériau électriquement isolant et comportant:

- un sabot (110) destiné à être fixé sur la gaine (108),
- 5 - un capot (112, 212) présentant une première extrémité (122) emmanchée sur le sabot (110) et une deuxième extrémité (118, 218) destiné à être emmanchée sur l'extrémité dénudée (106) et présentant un orifice (120), ledit capot (112, 212) étant monté coulissant par rapport au sabot (110) entre une position de sécurité dans laquelle l'extrémité dénudée (106) ne sort pas par ledit orifice (120) et une position de
10 connexion dans laquelle l'extrémité dénudée (106) sort par ledit orifice (120), et
- un moyen de rappel (114) prévu pour contraindre le capot (112, 212) en position de sécurité.

6) Cache (104, 204) selon la revendication 5, caractérisé en ce que le moyen de rappel (114) est un ressort de compression disposé à l'intérieur du capot (112, 212) dont l'une des extrémités s'appuie sur le sabot (110) et dont l'autre extrémité s'appuie
15 sur une paroi de rappel (124) du capot (112, 212).

7) Cache (104, 204) selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que le capot (112, 212) comporte, pour chaque position, des moyens formant butée prévus pour stopper ledit capot (112, 212) dans ladite position et l'empêcher d'aller au-delà de
20 ladite position.

8) Cache (104, 204) selon l'une des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que le capot (212) présente un épaulement (250) prévu pour être perpendiculaire à l'axe de l'extrémité dénudée (106), en ce que le capot (212) est constitué d'un premier cylindre entre la première extrémité (116) et l'épaulement (250) et un deuxième cylindre
25 coaxial au premier cylindre entre l'épaulement (250) et la deuxième extrémité (218), en ce que le premier cylindre a un premier rayon et en ce que le deuxième cylindre a un deuxième rayon inférieur audit premier rayon.

PL. UNIQUE

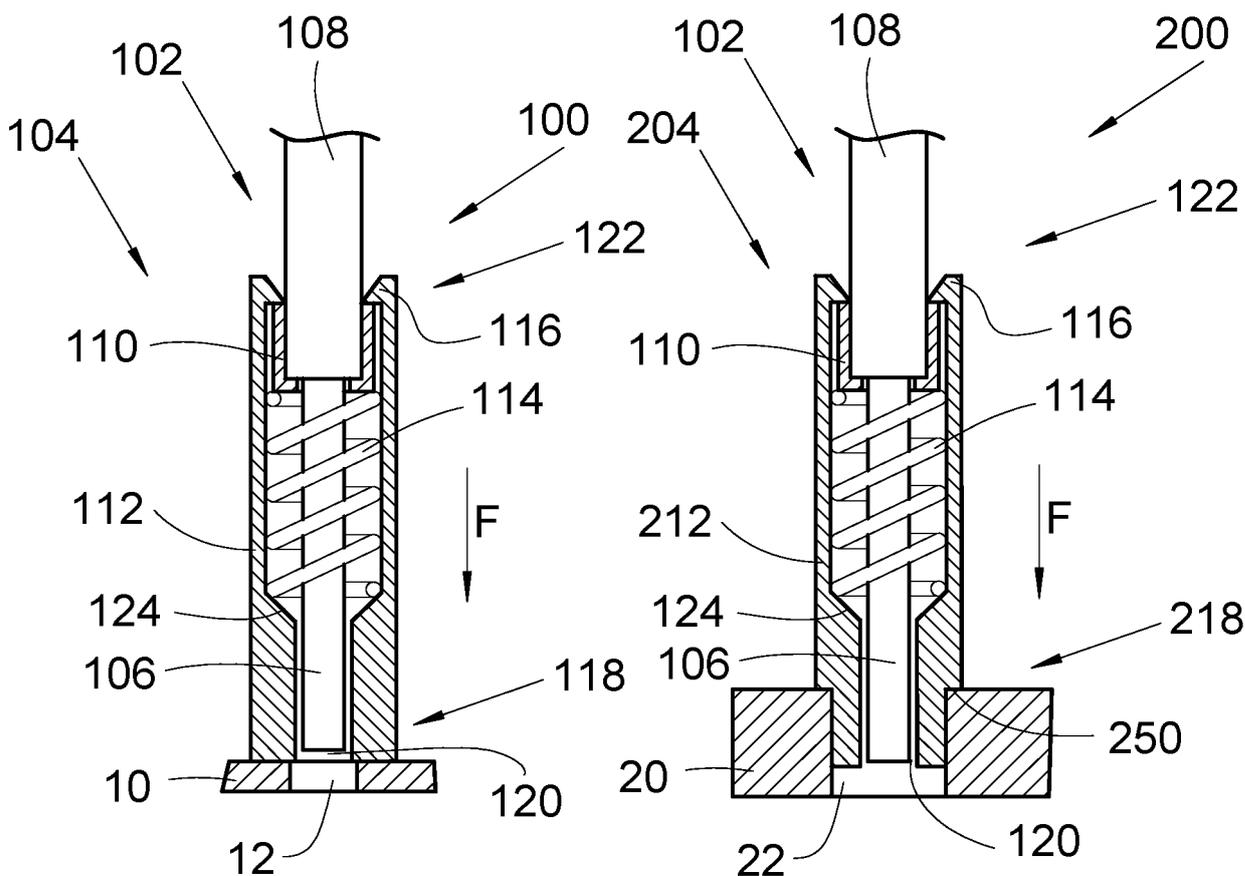


Fig. 1a

Fig. 2a

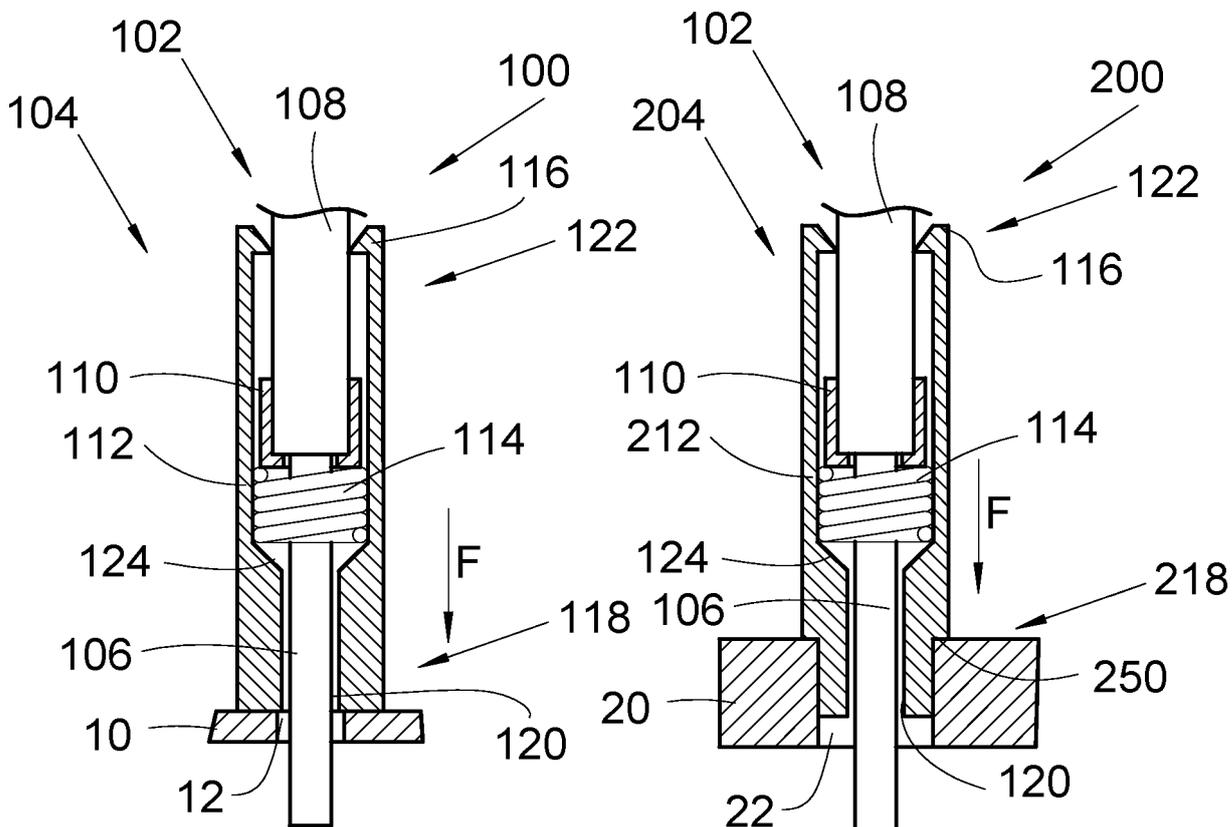


Fig. 1b

Fig. 2b



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 758635
FR 1159975

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 926 494 A (MAILLARO FELIX) 16 décembre 1975 (1975-12-16)	1-3,5-7	H01B7/02 H01B7/40
A	* colonne 2, ligne 1 - colonne 2, ligne 37; figures 1-6 *	4,8	H01B17/58
X	US 3 629 790 A (MCSHERRY FRANK D JR) 21 décembre 1971 (1971-12-21)	1,5	
A	* le document en entier *	2-4,6-8	
A	CN 201 117 906 Y (SHUXIN ZHANG [CN]) 17 septembre 2008 (2008-09-17) * abrégé; figure 1 *	1,2,5,6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H01R H02G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
12 juillet 2012		Bolder, Arthur	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1159975 FA 758635**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **12-07-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3926494	A	16-12-1975	AUCUN	

US 3629790	A	21-12-1971	AUCUN	

CN 201117906	Y	17-09-2008	AUCUN	
